

COUR D'APPEL DE OUAGADOUGOU

BURKINA FASO
La Patrie ou la mort, Nous vaincrons

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
OUAGA I

PARQUET DU PROCUREUR DU FASO

N° 2761 2025/CAO/TGI-O I/PF

POINT DE PRESSE DU PROCUREUR DU FASO

DOSSIER YE YAKE CAMILLE ET AUTRES

Mesdames et Messieurs de la presse,

Bonjour et soyez les bienvenus au Tribunal de Grande Instance Ouaga I. Je vous remercie de l'attention constante que vous accordez aux activités de notre juridiction et, plus largement, au fonctionnement de notre système judiciaire.

Le présent point de presse poursuit un triple objectif :

1. Informer l'opinion publique nationale de l'état d'avancement du dossier relatif aux détournements de deniers publics au Ministère de l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale, impliquant YE Yaké Camille et quatorze autres personnes ;
2. Dresser le bilan des activités du Pôle Économique et Financier au titre de l'année judiciaire 2024-2025 ;
3. Présenter les perspectives et orientations pour l'année judiciaire 2025-2026.

I. AFFAIRE YE YAKÉ CAMILLE ET AUTRES : ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Vous vous souviendrez qu'en décembre 2024, mon parquet a engagé, suivant la procédure de flagrant délit, des poursuites pénales contre TIEGNAN Amidou, BAYOULOU Philippe, OUEDRAOGO Salifou et TARPAGA/OUEDRAOGO Pétronille pour des infractions de faux d'usage de faux en écriture publique, de détournement de deniers publics, d'enrichissement illicite et de blanchiment de capitaux.

À l'issue de plusieurs jours de procès, ces prévenus ont été reconnus coupables d'usage de faux en écriture publique, de détournement de deniers publics et de blanchiment de capitaux. Le procès en appel vient de confirmer quasi intégralement le jugement de première instance.

Parallèlement à ces poursuites, une procédure avait été ouverte devant le doyen des juges d'instruction contre YE Yaké Camille et quatorze (14) autres personnes, pour des faits présumés de détournement de deniers publics, enrichissement illicite, faux en écriture publique et de blanchiment de capitaux.

Il convient de noter que dès l'enquête de police, TIEGNAN Amidou avait mis en cause son supérieur hiérarchique, YE Yaké Camille, bien que l'enquête pénale ait été initiée suite à la plainte ou dénonciation de ce dernier. Au cours de la procédure devant la chambre de jugement spécialisée, TIEGNAN Amidou a également fourni une liste de personnes présumées avoir participé aux malversations financières survenues au sein du ministère.

À la clôture de l'information judiciaire, le juge d'instruction a retenu la suffisance des charges contre YE Yaké Camille, ZONGO/HIEN Laure (ex- ministre), YAMEOGO Kouka Dimanche, ZONGO Billy Mandel Josito, PASCO Billa Payiwendé, BONKOUNGOU Lydie, SANGARE Issiaka, OUEDRAOGO Sompagnimdi Ismaël.

Tous sont agents ou ex-agents du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale, à l'exception du dernier, commerçant de son état.

Les infractions de détournement de deniers publics, complicité de détournement de deniers publics, enrichissement illicite et blanchiment de capitaux ont été retenues contre eux. Les faits portent sur le compte « RENFORCEMENT PROT-SOC/MASSN », destiné à l'acquisition de vivres au profit des personnes déplacées internes et géré par les Directeurs de la Gestion Financière (DGEF) Successifs, dont YE Yaké Camille.

Les modes opératoires comprennent les dépenses fictives ou activités fictives, la surfacturation des dépenses de manutention, la dissipation à des fins personnelles du carburant destiné aux activités du ministère.

Le juge d'instruction a procédé à plusieurs saisies de biens immeubles en guise de mesures conservatoires, afin de garantir le recouvrement des condamnations pécuniaires éventuelles.

Par ordonnance en date du 17 novembre 2025, le juge d'instruction a procédé au renvoi de huit (08) personnes devant la chambre de jugement spécialisée du Pôle Économique et Financier.

Le dossier est d'ores et déjà programmé au rôle des audiences de la chambre spécialisée ECOFI du 12 au 22 décembre 2025. Nous avons l'espoir que ce dossier connaîtra son dénouement en première instance lors de cette session.

II. BILAN DE L'ANNÉE JUDICIAIRE 2024-2025

Au cours de l'année judiciaire écoulée, le Parquet du Pôle Économique et Financier du TGI Ouaga I s'était fixé pour objectif principal de redynamiser le Pôle.

En accord avec Monsieur le Président du Tribunal, madame le Greffier en chef, plusieurs sessions de jugement ont été organisées entre octobre 2024 et juillet 2025.

Au cours de cette période :

- 80 dossiers ont été effectivement jugés,
- Impliquant 229 prévenus (personnes physiques et morales),
- 176 condamnations,
- 70 relaxes ;

Condamnations pécuniaires au profit de l'État :

- Amendes fermes : 15.065.755.665 FCFA,
- Dommages et intérêts : 2.802.809.657 FCFA,
- 63 immeubles confisqués,
- 18 Véhicules confisqués,
- 243.000.000 FCFA en espèces confisqués ;

Accords transactionnels : 2 dossiers soldés par des accords transactionnels avec l'État pour un montant total : 15.006.000.000 FCFA dont 5.000.000.000 FCFA en investissements

Ces différentes condamnations pécuniaires, démontrent l'engagement résolu de notre juridiction dans la préservation des deniers publics.

III. PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE 2025-2026

Pour l'année judiciaire 2025-2026, le Parquet du Pôle Économique et Financier entend poursuivre et intensifier son action à travers :

- d'une part, le renforcement de la célérité dans le traitement des dossiers par l'organisation de sessions régulières et programmées ; la réduction des délais de jugement ; l'amélioration du suivi des dossiers en cours et la lutte accrue contre la délinquance économique et financière.
- d'autre part, l'optimisation du recouvrement des condamnations pécuniaires avec un renforcement des mesures conservatoires, un suivi rigoureux de l'exécution des décisions de justice.

Nous sommes conscients des défis qui se présentent à nous notamment la modicité des moyens matériels et humains, la complexité croissante des infractions économiques et financières, la nécessité d'une formation continue des acteurs de la Chaine Pénale.

Malgré ces contraintes, nous demeurons déterminés à accomplir notre mission avec rigueur et impartialité.

Mesdames et Messieurs de la presse,

Je tiens à réaffirmer solennellement que le Pôle Judiciaire Économique et Financier est activement engagé dans la lutte contre la délinquance économique et financière. Avec les

moyens dont nous disposons, nous entendons intensifier la répression dans le strict respect des textes et des principes fondamentaux de notre droit.

La justice burkinabè est debout, vigilante et déterminée à protéger les deniers publics et à sanctionner tous ceux qui s'en rendraient coupables de malversations, quel que soit leur rang ou leur fonction.

Je saisir cette occasion pour renouveler mes remerciements à tous les acteurs de la chaîne pénale qui, malgré la modicité des moyens, se sont mobilisés et déployés pour la bonne tenue de ces sessions : magistrats, greffiers, forces de sécurité, OPJ et l'ensemble du personnel judiciaire.

Je vous remercie pour votre présence et votre attention.

Vive la Justice !

Vive le Burkina Faso !

Que Dieu bénisse notre patrie !

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons.

Fait, le 28 novembre 2025



Liste de toutes les personnes qui étaient poursuivies

1. **YE Yaké Camille, (renvoyé devant le pôle ECOFI)**
2. KONATE Zoul-Kofli, (non-lieu)
3. **PASGO Bila Payiwendé, (renvoyé devant le pôle ECOFI)**
4. MARCHAL Hélène Marie Laurence, (non-lieu), ex-ministre
5. SOME/DIALLO Nandy, (non-lieu, ex-ministre)
6. **ZONGO/HIEN Laure, (renvoyé devant le pôle ECOFI), ex-ministre**
7. SAGNON Issa, (non-lieu)
8. ZOROM Soumaïla, (non-lieu)
9. TIENDREBEOBO Daouda, (non-lieu)
10. YAMEOGO Dimanche Kouka, (renvoyé devant le pôle ECOFI)
11. BONKOUNGOU Lydie, (renvoyé devant le pôle ECOFI)
12. **SANGARE Issaka, (renvoyé devant le pôle ECOFI)**
13. TRAORE/SARR Fatimata Patricia, (non-lieu)
14. **ZONGO Billy Josito, (renvoyé devant le pôle ECOFI)**
15. OUEDRAOGO Sompagnimdi Ismaël, (renvoyé devant le pôle ECOFI)